

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00132 Numéro SIREN : 413 192 212 Nom ou dénomination : A.Co.Pro
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 2947



2050 - Bilan Actif

(1)

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A CO PRO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		139 Rue Michel Rondet 42153 RIORGES		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 1 3 1 9 2 2 1 2 0 0 0 3 8		Néant		*		
				Exercice N clos le,		31/12/2021		
				Brut		Amortissements, provisions		
				1		2		
				Net		3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 350	AG	2 350		
		Fonds commercial (1)	AH	1 524	AI		1 524	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	95 514	AS	93 062	2 451	
		Autres immobilisations corporelles	AT	104 310	AU	96 048	8 262	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	203 699	BK	191 460	12 239		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	150 732	BM		150 732	
		En cours de production de biens	BN	34 350	BO		34 350	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 099	BY		8 099	
		Autres créances (3)	BZ	24 813	CA		24 813	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	254 461	CG		254 461		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	93 913	CI		93 913		
	TOTAL (III)	CJ	566 370	CK		566 370		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	770 070	1A	191 460	578 609		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A CO PRO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 58 000)	DA	58 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	116 063		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	104 455		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	284 318
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	24		
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	66 759		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	958		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	55 947		
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 182		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	63 419		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	294 291	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	578 609	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	242 822		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	405			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Règles et méthodes comptables****Désignation de la société : SAS A CO PRO**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 578 610 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 104 455 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**Règles et méthodes comptables****Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Depuis mi-mars 2020, la crise sanitaire liée au coronavirus est survenue dans notre pays.

La situation, en France et de manière plus générale en Europe et dans le monde, reste incertaine. Cette crise a eu des impacts sur notre activité à compter de cette date, traduits dans les présents comptes annuels. Des impacts auront également lieu sur les comptes de l'exercice prochain, mais à ce stade, il est difficile d'en mesurer les incidences exactes. Nous avons pris toutes les mesures qui nous paraissaient souhaitables pour en limiter les effets et préserver au mieux, tant notre chiffre d'affaires, que notre trésorerie.

Etant difficile de mesurer les incidences de cette crise à plus long terme, les présents comptes annuels ont été arrêtés sans aucun ajustement lié aux conséquences futures de cet événement significatif, autre que l'incidence que nous avons constaté sur notre activité.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 524			1 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 350			2 350
Immobilisations incorporelles	3 874			3 874
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	95 797		283	95 514
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 638		4 497	76 141
- Matériel de transport	13 518		5 518	8 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 820		650	20 170
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	210 773		10 948	199 825
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	214 647		10 948	203 699



Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	1 524
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 524

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 306	44		2 350
Immobilisations incorporelles	2 306	44		2 350
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	92 481	864	283	93 062
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 553	1 217	4 497	68 273
- Matériel de transport	13 518		5 518	8 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 323	1 103	650	19 776
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	196 875	3 183	10 948	189 110
ACTIF IMMOBILISE	199 181	3 227	10 948	191 460



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 126 826 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 099	8 099	
Autres	24 814	24 814	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	93 913	93 913	
Total	126 826	126 826	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNIS.RRR A OBTENIR	960
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	78
Total	1 038



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 58 000,00 euros décomposé en 3 625 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 294 292 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	24	24		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	406	406		
- à plus de 1 an à l'origine	66 354	14 885	51 469	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 947	55 947		
Dettes fiscales et sociales	107 183	107 183		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 378	64 378		
Produits constatés d'avance				
Total	294 292	242 823	51 469	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 646			
(**) Dont envers les associés	959			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 959 euros.

A CO PRO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 58 000,00 €

Siège social : 139 Rue Michel Rondet ZI La Villette

42153 RIORGES

413 192 212 RCS ROANNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 104 455,04 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 104 455.04 €

- Une somme de 104 455.04 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

